Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 064-256404393-20230531-2023_35-DE

Publiée le 02/06/2023

FG/MM

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 25 MAI 2023

Le vingt-cinq mai deux mille vingt-trois, à neuf heures trente minutes, sur convocations envoyées le quatre mai deux mille vingt-trois, s'est réuni, à la Maison des Communes à PAU, le Comité Syndical de l'Agence Publique de Gestion Locale.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BERGEROU Laurent, Adjoint au Maire de LÉE ; M. BORDES Alexandre, Maire d'ARANCOU ; M. GAIRIN Marc, Maire de MOMY ; M. LANNES Jean-Pierre, Maire de BOSDARROS ; M. MORA Pascal, Maire de GELOS ; Mme PITRAU Maïté, Maire de TARDETS-SOHORLUS ; M. RHAUT Jean-Christophe, Maire d'ASSAT ; M. TARIOL Laurent, Conseiller délégué d'HENDAYE ; Mme ALTHAPÉ Lydie, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BEARN ; M. CANTON Marc, Vice-Président de la Communauté de Communes du PAYS DE NAY ; M. COURREGES Jean-Yves, Vice-Président de la Communauté de Communes des LUYS EN BEARN ; M. ARRIBES André, Conseiller Départemental du Canton de Pau-3 ; M. BILLERACH Jean-François, Maire de BERENX et suppléant de M. IRIGOIN Didier, Maire de BEGUIOS ; Mme ARRIGAS Denise, Adjointe au Maire d'OSSE-EN-ASPE et suppléante de M. VERGEZ-PASCAL Bertrand, Maire de MONEIN ; M. AURISSET Bernard, Vice-Président de la Communauté de Communes du HAUT BEARN et suppléant de Mme BARTHE Nadine, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES.

ÉTAIENT EXCUSÉS ET (OU) ABSENTS :

Mme BURRE-CASSOU Marie-Pierre, Maire de GUETHARY et sa suppléante Mme BERGE Geneviève, Conseillère municipale déléguée de SAUVAGNON ; Mme COSTEDOAT-DIU Fabienne, Conseillère municipale d'ARTHEZ-DE-BEARN et sa suppléante Mme RODRIGUEZ Karine, Conseillère municipale de LONS ; M. ECHEVERRIA Philippe, Maire d'ARCANGUES et son suppléant M. CARTER Robert, Maire de MAUCOR ; M. FOURNIER Jean-Louis, Maire d'ASCAIN et sa suppléante Mme CLAVENAD Marie-Pierre, Conseillère municipale d'ASCAIN ; M. IRIGOIN Didier, Maire de BÉGUIOS ; M. MAILLET Patrick, Adjoint au Maire d'OLORON-SAINTE-MARIE et son suppléant M. SARASOLA Jean, Maire de GURMENÇON ; M. VERGEZ-PASCAL Bertrand, Maire de MONEIN ; M. VIGNAU Hubert, Maire d'ANGAÏS et son suppléant M. CAZET Michel, Maire de SAINT-ABIT; Mme BARTHE Nadine, Vice-Présidente de la Communauté de Communes du HAUT BEARN ; M. CALDERONI Jean-Louis, Vice-Président de la Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES et son suppléant M. LANSALOT-MATRAS Francis, Vice-Président de la Communauté de Communes du BEARN DES GAVES ; M. INCHAUSPE Laurent, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE et sa suppléante Mme MARTIAL-ETCHEGORRY Nathalie, Membre du Conseil Permanent de la Communauté d'Agglomération du PAYS BASQUE ; M. SAINT-PIERRE Daniel, Comptable.

AVAIENT DONNÉ POUVOIR :

M. FOURNIER Jean-Louis à M. MORA Pascal
M. CALDERONI Jean-Louis à M. MORA Pascal

Assistaient également à la réunion :

M. GAY, Directeur de l'Agence Publique de Gestion Locale, M. DELHEURE, Directeur Général Adjoint et responsable du Service Intercommunal du Patrimoine et de l'Architecture, Mme MOISAND, Assistante de Direction.

Secrétaire de séance :

M. BORDES Alexandre a été désigné secrétaire de séance.

Agence Publique de Gestion Locale
Maison des Communes - Rue Auguste Renoir - CS 40609 - 64006 PAU cedex
Tél. 05 59 84 40 40 - fax 05 59 84 59 47 - www.apgl64.fr

Envoyé en préfecture le 31/05/2023
Reçu en préfecture le 31/05/2023
Publié le
ID : 064-256404393-20230531-2023_35-DE

---

5. COMPTE FINANCIER UNIQUE

L'Agence applique depuis le 1er janvier 2023, de manière anticipée, le nouveau référentiel budgétaire et comptable M57. Cette démarche a permis à l'Agence, en interne, d'améliorer ses processus budgétaires et de gestion comptable et, en externe, de se préparer à l'accompagnement des collectivités membres.

Cette décision ayant été bénéfique pour l'Agence et ses collectivités adhérentes, il est proposé de la poursuivre en entrant dans l'expérimentation du compte financier unique (CFU).

Le CFU a vocation à simplifier les processus administratifs de fin d'exercice et à donner une information financière plus lisible. Le document, se substituant au compte administratif et au compte de gestion, reprend, en plus de l'exécution des dépenses et des recettes de l'année, la plupart des annexes présentes précédemment dans le compte administratif enrichies d'éléments comptables (bilan, balance, compte de résultat…).

Il est précisé que le comptable public a émis un avis favorable à cette expérimentation et que l'Agence remplit tous les prérequis nécessaires (application du référentiel M57 et dématérialisation des documents budgétaires).

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical approuve, à l'unanimité, l'inscription dans la démarche d'expérimentation du CFU pour les comptes 2023 et autorise le Président à signer la convention avec l'Etat.

Pour extrait certifié conforme au registre

PAU, le 31 mai 2023

Le Président,

Pascal MORA
Maire de GELOS